



CLE SAGE Yèvre Auron

26 février 2019

Plan annuel de répartition 2019

Le Plan Annuel de Répartition

- La réalisation du plan annuel de répartition est l'une des 4 missions principales de l'Organisme Unique
 - Réaliser la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle
 - Répartir les volumes entre préleveurs irrigants
 - Donner un avis sur les créations de nouveaux ouvrages de prélèvement
 - Réaliser le rapport annuel pour le préfet
- Chaque année, AREA Berry doit proposer un PAR pour homologation
- Dépôt du dossier avant le 31 décembre précédent la campagne d'irrigation

Organisation des travaux

- Avis d'appel à volume publié dans 2 journaux 4 mois avant la fin de la période. Date de clôture pour la campagne 2019 : 29/11/2018
- Octobre-Novembre 2018 : Envoi des formulaires de demande de volume à l'ensemble des irrigants puis relances.
- Décembre 2018 : Synthèse des demandes et rédaction du PAR
- 12/12/2018: Conseil d'administration de validation du projet de PAR

Attribution des volumes

- Répartition sur la base des volumes historiquement attribués
- Réserve mobilisable pour les nouveaux demandeurs : 5% du volume historiquement attribué + volume historiquement non attribué
- Si le volume mobilisable n'est pas utilisé par des nouveaux demandeurs, il est réattribué aux irrigants.
- Pas d'attribution de volume s'il n'y a pas de demande.

Plan annuel de répartition 2019

	Volume prélevable été (m3)	Volume été attribué 2019 (m3)	Volume prélevable hiver (m3)	Volume hiver attribué 2019 (m3)
Auron	2 103 000	1 985 942	580 000	7 000
Airain	1 600 000	1 600 000	338 000	20 000
Rampennes	1 875 000	1 874 957	103 000	0
COL	5 194 000	5 194 000	359 000	100 000
Yèvre amont	2 886 000	2 832 263	275 000	73 500
Yèvre aval	475 000	375 760	1 183 000	704 000
Barangeon	75 000	61 554	186 000	87 000
Moulon	900 000	875 008	639 000	255 958
TOTAL	15 108 000	14 799 484	3 663 000	1 247 458

Nouveaux demandeurs intégrés au PAR 2019

- Pour la campagne 2019, deux nouveaux préleveurs irrigants sont entrés dans le Plan Annuel de Répartition.

Bassin	SAU	Surface irriguée	Projet	Volume attribué été
Moulon	3,5 ha	1 ha	Production légumes	de 4 000
Yèvre aval	3,69 ha	3,69 ha	Production légumes	de 11 000

Adaptation du PAR en cas de crise

- 1^{er} avril : en fonction de l'état de la ressource (*indicateur piézométrique*) réduction des volumes possible de 20 %
- Si une recharge des nappes est constatée avant le 31 mai : réattribution des 20 % initialement retirés
- Franchissement du seuil d'alerte: -20 % sur le volume restant (*sauf si une première réduction de 20 % a été appliquée*)
- Franchissement du seuil d'alerte renforcée : -50 % sur le volume restant
- Franchissement du seuil de crise : arrêt de l'irrigation

PAR Cénomannien

- Aucun point de prélèvement sur la Nappe du Cénomannien se trouve sur le périmètre du SAGE Yèvre Auron
- Volume attribué en 2019 identique au volume attribué en 2018
- Volume prélevable Cénomannien : 630 000 m³
- Volume attribué en 2019 : 555 000 m³